

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 juin 2025

PJL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 723

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
Mme Youssouffa

à l'amendement n° 690 du Gouvernement

ARTICLE 30

- I. – Supprimer les alinéas 1 à 3.
- II. – En conséquence, supprimer les alinéas 5 et 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à limiter les suppressions prévues par l'amendement n°690.